

# PROGRAMME « MEDIAMIG »

Réponses aux questions reçues avant le 26 juillet 2024

Août 2024

## I. QUESTIONS SUR LES LANGUES QUESTIONS ABOUT LANGUAGES

- 1. Point 3.4 of the call states that applications must be in French. Can we submit our application in English? // L'article 3.4 de l'appel à projets indique que les propositions doivent être rédigées en français. Pouvons-nous soumettre notre proposition en anglais ?**

The applications shall be written in the language specified in the call for proposals. Please refer to Section I. GENERAL FRAMEWORK. // Les propositions de projets doivent être rédigées dans la langue indiquée dans l'appel à projets. Se référer à la Section I. CADRE GENERAL.

- 2. Je souhaiterais savoir si a) l'appel à projets du "Programme multi-pays « Médiamig » Médias et migrations Liban Juillet 2024" est disponible en anglais et b) si le projet peut être réalisé en anglais. Bien que le français ne pose pas de problème pour moi et quelques membres de mon équipe, ce n'est pas le cas pour d'autres. J'ai donc besoin de cette information pour sélectionner au mieux mon équipe.**

L'appel à projets Médiamig Liban n'est pas disponible en anglais. Les propositions de projets doivent être rédigées dans la langue indiquée dans l'appel à projets. Se référer à la Section I. CADRE GENERAL. En revanche, il n'y a pas d'obligations en termes de langue pour la production des contenus et la mise en œuvre des activités. Toutefois, les choix éditoriaux devront être justifiés au regard du contexte. Se référer aux principales attentes relatives au projet dans la Section VII. TERMES DE REFERENCE.

- 3. Are there any language requirements for the content production element of the project i.e. for each of the four components? Should we produce our content or conduct any elements of the project in a specific language e.g. French, Arabic or English? // Y a-t-il des obligations en termes de langue pour la production des contenus dans le cadre des quatre composantes du projet ? Est-il attendu que nous produisions nos contenus ou menions les activités du projet dans une langue particulière, par exemple le français, l'arabe ou l'anglais ?**

There is no language requirement regarding the content production and the implementation of the activities. However, any editorial choice shall be contextually justified. Please refer to the main project requirements in Section VII. TERMS OF REFERENCE. // Il n'y a pas d'obligations en termes de langue pour la production des contenus et la mise en œuvre des activités. Toutefois, les choix éditoriaux devront être justifiés au regard du contexte. Se référer aux principales attentes relatives au projet dans la Section VII. TERMES DE REFERENCE.

## II. QUESTIONS SUR LES CRITERES D'ELIGIBILITE ET LE MODE OPERATOIRE QUESTIONS ABOUT ELIGIBILITY CRITERIA AND PROCEDURES

- 4. The call for proposals indicates "3.7 Each bidder is entitled to submit only one project proposal as a consortium leader", does this apply to all the Mediamig Program or to each individual call – based on country of location? Can the same organisation submit more than**

**one project proposal as a consortium leader if these refer to different countries under the program? // L'appel à projets indique « 3.7 Chaque soumissionnaire ne peut soumettre qu'une seule proposition de projet en tant que chef de file d'un consortium ». Est-ce que cela s'applique au programme Médiamig dans son ensemble ou à chaque appel à projets – fondé sur le pays d'intervention ? Est-ce qu'une même organisation peut soumettre plusieurs propositions de projets comme chef de file d'un consortium si celles-ci se rapportent à des pays différents du programme ?**

**My organization has programming in both Lebanon and Cote d'Ivoire. Are we able to submit two applications? // Mon organisation a des activités à la fois au Liban et en Côte d'Ivoire. Pouvons-nous soumettre deux propositions de projets ?**

**Nous aimerions avoir des précisions sur le point 7 de l'article 3 prévoyant que « chaque soumissionnaire ne peut soumettre qu'une seule proposition de projet en tant que chef de file d'un consortium ». Est-il possible pour une organisation de proposer deux projets en tant que chef de file, dès lors qu'ils concernent deux pays différents ?**

**Peut-on être chef de file pour des projets à mettre en œuvre dans 2 ou plusieurs pays différents à la fois ? [Notre organisation] est présente à la fois en Tunisie et à la fois à Madagascar et souhaiterait soumettre des projets pour ces deux pays.**

Each call is independent. Therefore, it is possible to submit several project proposals as a consortium leader, each relating to a different country. // Chacun des appels à projets est indépendant. Par conséquent, il est possible de déposer plusieurs propositions de projets en tant que chef de file, chacune se rapportant à un pays différent.

- 5. [Our organization] is NOT a registered entity in Senegal. [Our organization] is a registered not-for-profit media organization registered in South Africa ONLY. However, our work and mandate does include giving media coverage on issues affecting the entire continent of Africa and migration being one we have covered and do cover. Our Editorial staff are based in South Africa, Kenya, Nigeria, Ghana and Senegal. [Our organization] has a partnership with [a] university in Dakar. Our question on this point is, as a non-profit registered in South Africa, do we qualify to apply for this call? // [Notre organisation] n'est PAS une entité enregistrée au Sénégal. [Notre organisation] est une organisation à but non lucratif du secteur des médias enregistrée en Afrique du Sud SEULEMENT. Toutefois, notre activité et notre mandat incluent bien la couverture médiatique des enjeux qui affectent l'ensemble du continent africain et nous avons couvert et couvrons à ce titre les migrations. Notre équipe éditoriale est basée en Afrique du Sud, au Kenya, au Nigéria, au Ghana et au Sénégal. [Notre organisation] a un partenariat avec [une université] à Dakar. Notre question à ce propos est la suivante : en tant qu'organisation sans but lucratif enregistrée en Afrique du Sud, sommes-nous éligibles pour répondre à cet appel ?**

**Dans le cadre de l'appel à projet Mediamig, l'organisation cheffe de file du consortium peut-elle être française ou doit-elle être issue d'un des 6 pays mentionnés sur l'AAP ?**

**Le porteur de projet doit-il être le partenaire du Sud ?**

There is no restriction regarding the nationality of the consortium leader. However, the activities shall be implemented in the country of the call. Please note that project proposals must embrace a partnership approach aimed at making the most of existing skills and expertise within local ecosystems, by involving partners from local civil society in project identification, design, implementation and evaluation, with a view to capacity building. Please refer to the main project requirements in Section

VII. TERMS OF REFERENCE. // Il n'y a pas de contraintes liées à la nationalité du chef de file du consortium. En revanche, les activités doivent être mises en œuvre dans le pays concerné par l'appel à projets. Nous attirons votre attention sur le fait que les propositions de projets doivent impérativement adopter une approche partenariale visant à valoriser les compétences et les expertises existantes au sein des écosystèmes locaux, en associant des partenaires issus de la société civile locale à l'identification, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet, dans une logique de renforcement de capacités. Se référer aux principales attentes relatives au projet dans la Section VII. TERMES DE REFERENCE.

- 6. Thanks for the funding opportunity released. I would like to ask about a joinable project as a partner between a personal organization working in media research and consultation and other organization in Jordan which could be funded by funders elsewhere not including AFD? A question regarding this situation of that if it were necessary to be placed in Jordan or it would be possible for a partner to be located abroad. // Merci pour l'opportunité offerte de financement. Je voudrais vous interroger sur un projet que je pourrais rejoindre en tant que partenaire entre une organisation personnelle travaillant dans la recherche et l'appui aux médias et d'autres organisations en Jordanie qui pourraient être financées par d'autres bailleurs de fonds que l'AFD. Une question sur cette situation est de savoir s'il est nécessaire d'être localisé en Jordanie ou s'il est possible pour un partenaire d'être situé à l'étranger.**

**Si le chef de file du projet est basé au Sénégal, est-il possible d'inclure des partenaires venant d'autres pays, par exemple de la Côte d'Ivoire ?**

There is no restriction regarding the nationality of the consortium members. However, the activities shall be implemented in the country of the call. Please note that project proposals must embrace a partnership approach aimed at making the most of existing skills and expertise within local ecosystems, by involving partners from local civil society in project identification, design, implementation and evaluation, with a view to capacity building. Please refer to the main project requirements in Section VII. TERMS OF REFERENCE. // Il n'y a pas de contraintes liées à la nationalité des membres du consortium. En revanche, les activités doivent être mises en œuvre dans le pays concerné par l'appel à projets. Nous attirons votre attention sur le fait que les propositions de projets doivent impérativement adopter une approche partenariale visant à valoriser les compétences et les expertises existantes au sein des écosystèmes locaux, en associant des partenaires issus de la société civile locale à l'identification, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet, dans une logique de renforcement de capacités. Se référer aux principales attentes relatives au projet dans la Section VII. TERMES DE REFERENCE.

- 7. Je vous écris pour obtenir une clarification concernant les critères d'éligibilité des chefs de file dans le cadre de l'appel à projet « MediaMig ». La conditionnalité stipule que le budget annuel du projet ne doit pas représenter plus de 70 % de la moyenne des ressources annuelles des trois derniers exercices certifiés. Cependant, nos comptes pour l'année 2023 ne sont pas encore certifiés. Pourrions-nous utiliser les exercices financiers 2020, 2021 et 2022 pour calculer la moyenne des ressources annuelles, en lieu et place des exercices 2021, 2022 et 2023, afin de satisfaire cette conditionnalité ? Votre éclaircissement sur ce point nous serait très utile pour confirmer notre éligibilité en tant que chef de file du consortium.**

**Je vous écris pour obtenir une clarification concernant les critères d'éligibilité des chefs de file dans le cadre de l'appel à projet « MediaMig ». Je voudrais préciser une question précédemment posée, raison de ma méprise sur les informations provenant des services comptables. La conditionnalité stipule que le budget annuel du projet ne doit pas représenter plus de 70 % de la moyenne des ressources annuelles des trois derniers exercices certifiés. Cependant, [notre organisation] a connu une baisse de son budget entre 2021 et**

**2022 (effets COVID et transition organisationnelle) et sa moyenne de budget annuel des exercices 2021 et 2023 serait sensiblement égale (ou un peu supérieure) à la moyenne annuelle du budget prévu pour l'AàP. Pouvons-nous utiliser la moyenne des 4 dernières années (An 2020 à An 2023) ou bien la moyenne des années (An 2020 à An 2022) pour satisfaire à la conditionnalité d'un budget moyen annuel de la proposition pas supérieure à 70% de la moyenne annuelle des ressources du demandeur ? Votre éclaircissement sur ce point nous serait très utile pour confirmer notre éligibilité en tant que chef de file du consortium.**

Pour être éligible, le chef de file du consortium doit s'assurer que la moyenne du budget annuel du projet ne représente pas plus de 70 % de la moyenne de ses ressources annuelles sur les trois derniers exercices (donc 2021, 2022 et 2023 uniquement). Seul l'exercice financier pour l'année 2023 pourra ne pas être certifié. Se référer aux Sections I. CADRE GENERAL et VI. DOSSIER ADMINISTRATIF.

- 8. [Our organization] is interested in submitting a proposal to participate in the implementation of AFD's Mediamig Program in Jordan. Could you please clarify whether all the consortium members should have proof of authorization to operate in the country under local regulations, or if this eligibility criteria only applies to the consortium leader? // Notre organisation est intéressée pour soumettre des propositions de projets afin de participer à la mise en œuvre du programme MédiAmig de l'AFD en Jordanie. Pourriez-vous s'il vous plaît préciser si tous les membres du consortium doivent avoir une autorisation d'exercer dans le pays selon les réglementations locales, ou si ce critère d'éligibilité ne s'applique qu'au chef de file du consortium ?**

All members will be deemed to have the authorization to operate in the country under local regulations. Please refer to Section I. GENERAL FRAMEWORK. However, the consortium leader only is asked to provide an administrative file. Please refer to Section VI. ADMINISTRATIVE FILE. // Tous les membres seront réputés être autorisés à intervenir dans le pays conformément à la réglementation locale. Se référer à la Section I. CADRE GENERAL. Toutefois, seul le chef de file du consortium devra fournir un dossier administratif. Se référer à la Section VI. DOSSIER ADMINISTRATIF.

- 9. A propos de l'appel MEDIAMIG. 1 Est-il possible que la coordination du projet soit confiée à un membre d'un consortium qui ne soit pas le chef de file ? 2 Est-il obligatoire d'avoir un compte uniquement dédié au projet si sélectionné ?**

Pour rappel, le chef de file du consortium sélectionné sera l'unique interlocuteur de l'AFD et sera responsable pour le consortium de la gestion technique et financière du projet. Se référer à la Section I. CADRE GENERAL. Il lui sera en effet demandé au démarrage du projet d'ouvrir un compte bancaire uniquement dédié au projet.

- 10. Une organisation qui n'est pas le chef de file (lead) peut-elle être membre de deux consortiums différents pour le même appel à projets « Mediamig » ?**

Oui, une même organisation qui n'est pas chef de file peut être membre de deux consortiums différents soumissionnant au même appel à projets.

- 11. The grant call stipulates that the application must be submitted by a consortium made up of media, research, civil society organisation. We are both a civil society organisation and a media organisation. Would it be satisfactory and meet your qualifying criteria if we secure a partner in the research sector or you require a more diversified consortium? // L'appel à projets indique que le projet doit être soumis par un consortium composé d'organisations issues des secteurs des médias, de la recherche et de la société civile. Nous sommes à la fois**

**une organisation de la société civile et des médias. Serait-il satisfaisant et remplirions-nous vos critères d'éligibilité si nous trouvions un partenaire du secteur de la recherche ou demandez-vous un consortium plus diversifié ?**

**Pour le Programme Mediamig, l'appel vise à financer un consortium pouvant associer des acteurs des médias, de la recherche et de la société civile. Dans la mesure où nous sommes déjà un acteur des médias, notre partenaire qui est une association (donc une OSC) travaille déjà dans la Recherche en plus de sa mission associative, est-il alors obligatoire que nous ajoutions un acteur de la recherche dans le consortium ou notre partenaire peut-il être à la fois cette OSC et cet acteur de la recherche. Merci**

One (01) is the minimum number of members, besides the consortium leader. Therefore, two organizations can form a consortium, with one as a lead and the other as a member. Please note that the composition of the consortium must meet AFD's expectations in terms of technical content, approach and governance, as specified in the call. The internal coherence of the consortium shall be demonstrated. Please refer to Sections I. GENERAL FRAMEWORK and VII. TERMS OF REFERENCE. // Le nombre minimum de membres est d'un (01), en dehors du chef de file du consortium. Par conséquent, deux organisations peuvent constituer un consortium, avec l'une des deux en lead et l'autre en tant que membre. Nous attirons votre attention sur le fait que la composition du consortium doit permettre de répondre aux attentes de l'AFD en matière de contenu technique, de démarche et de gouvernance, précisées dans l'appel. La cohérence interne du consortium devra être démontrée. Se référer aux Sections I. CADRE GENERAL et VII. TERMES DE REFERENCE.

**12. Je me permets de vous poser les questions suivantes concernant les modalités de soumission de propositions dans le cadre de l'appel à projets MédiAmig :**

**1. Une ONG nationale ou internationale peut-elle soumettre une proposition à plus d'un appel à projets (pour plusieurs pays) en tant que chef de file de consortium ?**

Chacun des appels à projets est indépendant. Par conséquent, il est possible de déposer plusieurs propositions de projets en tant que chef de file de consortiums, chacune se rapportant à un pays différent.

**2. Une ONG nationale ou internationale peut-elle soumettre plusieurs propositions (pour plusieurs pays) en tant que membre de consortium ?**

Une même organisation qui n'est pas chef de file peut être membre de plusieurs consortiums soumissionnant au même appel à projets ou soumissionnant à différents appels à projets.

**3. Existe-t-il un nombre minimum et maximum de membres de consortium ?**

Le nombre minimum de membres pour constituer un consortium est d'un (01), en dehors du chef de file. Par conséquent, deux organisations peuvent constituer un consortium, avec l'une des deux en lead et l'autre en tant que membre. Il n'y a pas de nombre maximum de membres pour constituer un consortium. Nous attirons votre attention sur le fait que la composition du consortium doit permettre de répondre aux attentes de l'AFD en matière de contenu technique, de démarche et de gouvernance, précisées dans l'appel. La cohérence interne du consortium devra être démontrée. Se référer aux Sections I. CADRE GENERAL et VII. TERMES DE REFERENCE.

**4. Concernant les frais de personnel, l'appel à candidatures mentionne que « les éventuels frais de personnel au siège d'une OSC internationale seront intégralement à prévoir dans la ligne « Frais administratifs ». Seuls leurs frais de mission pourront être répercutés dans une autre rubrique type « Suivi-évaluation ». Etant donné que notre ONG française**

**ne dispose pas de bureaux dans les pays d'intervention mais travaille depuis le bureau en France en collaboration avec les partenaires locaux, est-il possible d'intégrer les salaires des chargés de projets qui travaillent sur le projet dans les frais directs ?**

Les frais de personnel au siège d'une OSC à l'étranger (hors frais de mission) sont à répercuter dans les frais administratifs. Seuls les salaires du personnel directement engagé sur place dans la mise en œuvre des activités peuvent être répercutés dans les frais directs (ligne Ressources humaines). Se référer à la Section III. NOTE DE PRESENTATION DE PROJET.

**5. Dans le même contexte, est-il également possible d'intégrer les salaires des chargés de finances qui travaillent sur le projet dans les frais directs ?**

Idem, les frais de personnel au siège d'une OSC à l'étranger (hors frais de mission) sont à répercuter dans les frais administratifs. Seuls les salaires du personnel directement engagé sur place dans la mise en œuvre des activités peuvent être répercutés dans les frais directs (ligne Ressources humaines). Se référer à la Section III. NOTE DE PRESENTATION DE PROJET.

**6. Enfin, bien qu'un apport de cofinancement ne soit pas nécessaire selon l'appel à candidatures, est-ce que la présence d'un cofinancement est considérée de manière positive lors de la sélection des projets ?**

Le concours de l'AFD peut en effet financer jusqu'à 100 % du budget total du projet. S'il contribue à mieux répondre aux critères d'évaluation définis dans la Section I. CADRE GENERAL, l'apport d'un cofinancement peut être considéré de manière positive.

**13. As a media expert and communication consultant I have some questions to share with you aiming response thankfully. // En tant qu'expert média et consultant en communication, je partage avec vous quelques questions qui appellent des réponses de votre part.**

**1. Is there any minimum number of the consortium for one project/programme? // Y a-t-il un nombre minimum de membres d'un consortium pour un projet ?**

One (01) is the minimum number of members, besides the consortium leader. Therefore, two organizations can form a consortium, with one as a lead and the other as a member. Please note that the composition of the consortium must meet AFD's expectations in terms of technical content, approach and governance, as specified in the call. The internal coherence of the consortium must be demonstrated. Only one consortium will be selected in each country. Please refer to Sections I. GENERAL FRAMEWORK and VII. TERMS OF REFERENCE. // Le nombre minimum de membres est d'un (01), en dehors du chef de file du consortium. Par conséquent, deux organisations peuvent constituer un consortium, avec l'une des deux en lead et l'autre en tant que membre. Nous attirons votre attention sur le fait que la composition du consortium doit permettre de répondre aux attentes de l'AFD en matière de contenu technique, de démarche et de gouvernance, précisées dans l'appel. La cohérence interne du consortium devra être démontrée. Un seul consortium sera sélectionné dans chaque pays. Se référer aux Sections I. CADRE GENERAL et VII. TERMES DE REFERENCE.

**2. Is it accepted for individuals to get involved in the consortium in the name of entrepreneur i.e. research and media consulting expert? Thus, is it possible for one of the organisations engaged to be registered abroad, in France for example, as a consulting organisation/entrepreneur? In this case, what documents to be provided and how taxing will be processed for both sides? Can this organisation be a lead organisation? // Est-il accepté que des individus soient impliqués dans le consortium en tant qu'entrepreneurs, c'est-à-dire chercheurs et consultants média ? Le cas échéant, est-il possible pour une des organisations retenues d'être enregistrée à l'étranger, en France par exemple, en**

**tant qu'organisation de consulting/entrepreneur ? Dans ce cas, quels documents doivent être fournis et comment aura lieu la taxation pour les deux parties ? Est-ce que cette organisation peut être cheffe de file ?**

Individuals cannot be considered as organizations. Thus, they cannot be involved in a consortium, neither as lead, nor as member, but can be mobilized by the consortium as external experts, in accordance with AFD's Procurement Guidelines. Please refer to Section I. GENERAL FRAMEWORK. // Une personne physique ne peut pas être considérée comme une organisation. A ce titre, elle ne peut pas être partie prenante d'un consortium, ni en tant que chef de file, ni en tant que membre, mais peut être mobilisée par le consortium en tant qu'experte externe, conformément aux Directions pour la passation de marchés de l'AFD. Se référer à la Section I. CADRE GENERAL.

- 3. As read, do wages and allowances are put under administrative costs? Is any external expertise for M&E considered as an administrative cost or it could be treated as a separate cost? Is there any limit for wages for external experts or workers engaged in the activities set up? // Comme j'ai pu le lire, est-ce que les salaires et les indemnités sont considérés comme des coûts administratifs ? Est-ce que de l'expertise externe pour le suivi-évaluation est considérée comme un coût administratif ou peut-elle être traitée comme un coût distinct ? Y a-t-il une limite de salaire pour les experts externes ou les salariés engagés dans les activités mises en œuvre ?**

Wages and allowances of staff who are directly engaged in the implementation of the activities on site are considered as direct costs ("Human resources"). External expertise for M&E can be charged to the M&E budget item. The calls for proposals do not set a salary limit for employees and external experts, but AFD will carefully observe the relevance of the tentative project budget, including the equilibrium between direct and indirect costs. Please refer to Sections I. GENERAL FRAMEWORK and III. PROJECT BRIEF. // Les salaires et indemnités du personnel directement engagé sur place dans la mise en œuvre des activités sont considérés comme des frais directs (ligne « Ressources humaines »). Toute expertise externe relevant du suivi-évaluation peut être imputée sur la ligne budgétaire dédiée. Les appels à projets ne fixent pas de limite de salaire pour les salariés et les experts externes, mais l'AFD observera attentivement la pertinence du budget prévisionnel, notamment l'équilibre entre coûts directs et indirects. Se référer aux Sections I. CADRE GENERAL et III. NOTE DE PRESENTATION DE PROJET.

- 4. We are now three organisations gathering media training and development, research and education in addition to arts and culture. The project aims to bring migration issues to the forefront on digital media platforms in the name of migrants development rather than just news transmission. Is there any requirement to involve another genre organisations? » // Nous sommes à date trois organisations réunissant le développement et la formation des médias, la recherche et l'éducation, en plus des arts et de la culture. Le projet vise à mettre les enjeux migratoires au premier plan sur les plateformes médias en ligne, au nom du développement plutôt que de la simple diffusion d'actualités. Y a-t-il une obligation à impliquer d'autres types d'organisations ?**

One (01) is the minimum number of members, besides the consortium leader. Therefore, three organizations can form a consortium. Please note that the composition of the consortium must meet AFD's expectations in terms of technical content, approach and governance, as specified in the call. The internal coherence of the consortium must be demonstrated. Please refer to Sections I. GENERAL FRAMEWORK and VII. TERMS OF REFERENCE. // Le nombre minimum de membres est d'un (01), en dehors du chef de file du consortium. Par conséquent, trois organisations peuvent constituer un consortium. Nous attirons votre attention sur le fait que la composition du consortium doit permettre de répondre aux attentes de l'AFD en matière de contenu technique, de démarche et de gouvernance,

précisées dans l'appel. La cohérence interne du consortium devra être démontrée. Se référer aux Sections I. CADRE GENERAL et VII. TERMES DE REFERENCE.

**14. Je voudrais postuler pour le projet MEDIAMIG, mais est-ce possible d'être chef de file individuel pour le consortium ? Je m'explique ; j'ai mis en place un consortium, mais moi je pilote le projet en tant que personne physique.**

Une personne physique ne peut pas être considérée comme une organisation et à ce titre ne peut pas être partie prenante d'un consortium, ni en tant que chef de file, ni en tant que membre, mais peut être mobilisée par le consortium en tant qu'experte externe, conformément aux Directions pour la passation de marchés de l'AFD. Se référer à la Section I. CADRE GENERAL.

**15. Est-ce que vous pouvez définir « volontaire » et « bénévole » dans le contexte de l'appel à candidature ? Quelle est la différence entre les deux catégories ?**

Le bénévolat est un engagement libre, non contractuel, non rémunéré et sans condition d'âge et de qualification. Le volontariat est un engagement contractuel, exclusif et formalisé à plein temps pour une durée définie, entraînant une indemnité.

**16. Sur combien d'exercices comptables le projet peut-il s'étaler ?**

L'appel a pour vocation le financement d'un projet mis en œuvre sur une durée maximale de 36 mois à partir du dernier trimestre 2024, soit jusque fin 2027, donc s'étalant sur trois exercices comptables. Se référer à la Section I. CADRE GENERAL.

### **III. QUESTIONS SUR LES CONTENUS ET LES ACTIVITES QUESTIONS ABOUT CONTENTS AND ACTIVITIES**

**17. Under the AFD Call for Proposals, could you please provide (if available) a more detailed definition of migration and what AFD's priorities are? // Dans le cadre de l'appel à projets AFD, pourriez-vous fournir (si possible) une définition plus détaillée des migrations et de ce que sont les priorités de l'AFD en la matière ?**

Mes questions sont les suivantes :

**De quel type de migration parlons-nous ? Est-ce des migrations de populations étrangères en Côte d'Ivoire issus des pays frontaliers, ou des migrations internes dans le pays ?**

**A qui s'adresse le contenu médiatique à produire ? Quel est le profil de l'audience ?**

**Sachant que les migrations en Côte d'Ivoire sont principalement d'ordre économique et touche le poumon de l'économie ivoirienne à savoir l'agriculture, pensez-vous pertinent d'axer notre proposition autour de ce secteur ?**

**Auriez-vous des références d'initiatives similaires dans d'autres pays qui ont été réalisées et qui pourraient nourrir notre réflexion sur la soumission d'une offre ?**

**Quels sont les résultats attendus à la suite du programme Mediamig ?**

**We are keen on contributing to the enhancement of media coverage on migration and would appreciate some clarifications to ensure our proposal aligns with AFD's objectives.**

**Regarding Component 1, should the media content on migration be strictly limited to raising awareness, or can it also encompass broader themes such as the positive impact of migration on society, culture, creativity, and economic development?**

**Could you provide more details on the expected outcomes for Component 3, specifically regarding the scope and content of the training modules on the media treatment of**

**migration issues? Are there any preferred methodologies or key areas that should be covered in the training sessions?**

**//**

**Nous souhaitons contribuer à l'amélioration de la couverture médiatique des migrations et apprécierions quelques clarifications afin de nous assurer que notre proposition s'aligne sur les objectifs de l'AFD.**

**Au sujet de la composante 1, les contenus médiatiques sur les migrations doivent-ils être strictement limités à de la sensibilisation, ou peuvent-ils également englober des thèmes plus larges comme l'impact positif de la migration sur la société, la culture, la créativité et le développement économique ?**

**Pourriez-vous fournir plus de détails sur les résultats attendus de la composante 3, en particulier sur la portée et le contenu des modules de formation sur le traitement médiatique des migrations ? Y a-t-il des méthodologies privilégiées ou des domaines clés devant être couverts par les séances de formation ?**

The calls for proposals are based on the IOM definition of « migration », i.e. « the movement of persons away from their place of usual residence, either across an international border or within a State »<sup>1</sup>.

AFD does not prioritize any migration issue over another in the Mediamig Program. Contents exploring the diversity of migration issues and the relationship between migration and development are eligible. Consortia are free to define the themes, the media vehicles, the formats, the methodologies, the target audiences and the means of dissemination of their contents, training modules, activities etc., to be justified on the basis of the evaluation criteria specified in Sections I. GENERAL FRAMEWORK and VII. TERMS OF REFERENCE.

AFD has experience in supporting media professionals<sup>2</sup> but does not have previous examples on migration issues. Consortia are invited to refer to the CFI study conducted in 2022-2023, which includes a glossary of terms, an analysis of migration coverage by the media for each region and country, a review of activities to build media capacity to deal with migration issues and a set of operational recommendations<sup>3</sup>.

**//**

Les appels à projets se fondent sur la définition de « migration » telle que donnée par l'OIM, soit « tout mouvement de personnes quittant leur lieu de résidence habituelle, soit à l'intérieur d'un même pays, soit par-delà une frontière internationale »<sup>4</sup>.

L'AFD ne priorise aucun enjeu migratoire par rapport à un autre dans le cadre du programme Médiamig. Les contenus qui explorent la diversité des enjeux migratoires et le lien entre migration et développement sont éligibles. Les consortiums ont toute liberté pour définir les thématiques, les supports, les formats, les méthodologies, les publics-cibles ainsi que les modalités de diffusion de leurs contenus, modules de formation, activités, etc., à justifier sur la base des critères d'évaluation définis aux Sections I. CADRE GENERAL et VII. TERMES DE REFERENCE.

L'AFD a une longue expérience en matière d'appui aux médias<sup>5</sup> mais ne dispose pas d'exemples préalables sur les enjeux migratoires. Les consortiums sont invités à consulter l'étude de CFI réalisée en 2022-2023, qui comprend notamment un lexique, une analyse du traitement médiatique des migrations par région et par pays, un recensement des actions menées en matière de renforcement

---

1 <https://www.iom.int/key-migration-terms>

2 <https://www.afd.fr/en/ressources/afd-and-media>

3 <https://cfi.fr/en/dossier/representing-migration-media>

4 <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>

5 <https://www.afd.fr/fr/ressources/afd-et-medias>

des capacités du secteur médiatique sur les migrations et un ensemble de recommandations opérationnelles<sup>6</sup>.

**18. Plusieurs de nos entités dans les pays concernés par l'appel sont potentiellement intéressés pour y répondre. Notre question est la suivante : Dans le contexte suivant l'adoption de la loi dite Asile et immigration en France et du Pacte européen sur la migration et l'asile, quel impact international l'AFD et le Ministère des Affaires étrangères français attendent éventuellement des activités inhérentes à cet appel ? Au-delà du renforcement de capacités dans l'appréhension et le traitement des informations de manière équilibrée en matière de migrations internationales, y a-t-il un effet dissuasif attendu ?**

L'unique objectif du programme Médiamig est de renforcer les capacités des médias à traiter la diversité des enjeux migratoires, en favorisant les collaborations entre organisations des secteurs des médias, de la recherche et de la société civile. Le programme a été conçu en application de l'objectif 5 du plan d'action français « Migrations internationales et développement » 2018-2022, visant à « promouvoir un discours responsable sur les migrations et le lien migrations-développement », notamment au titre de l'action 29, visant à « développer, à destination des médias, des actions et des outils de compréhension des enjeux « migrations et développement » »<sup>7</sup>.

**19. Le sujet des migrations étant sensible, quelles sont les garanties que les media garderont toute l'indépendance nécessaire à leur crédibilité et la confiance de leurs audiences lors de la production et la diffusion des contenus créés dans le cadre du projet ?**

L'indépendance de l'ensemble des acteurs appuyés dans le cadre du programme Médiamig sera garantie par les documents contractuels signés entre l'AFD et le chef de file de consortium à l'issue de la phase de sélection, celui-ci étant responsable de la gestion technique et financière du projet.

**20. Visibilité des actions et impacts : quelles sont les exigences de l'AFD sur la visibilité bailleurs dans les activités (type formations) et les productions médiatiques lors des diffusions ?**

Le projet devra prévoir un dispositif permettant de renforcer la visibilité des actions et de leurs impacts. Plusieurs obligations en termes de visibilité sont habituellement définies, notamment la mention du soutien de l'AFD sur les documents de communication (uniquement, et non pas sur les livrables du projet que sont ici les supports de formation, les productions médiatiques, etc.) et la transmission à l'AFD de supports visuels (photos, vidéos...) lui permettant d'alimenter sa propre communication. Les exigences en matière de communication devront être précisées dans la convention de financement signée entre l'AFD et le chef de file du consortium, conformément à la Section VII. TERMES DE REFERENCE.

---

<sup>6</sup> <https://cfi.fr/fr/dossier/representations-des-migrations-dans-les-medias>

<sup>7</sup> <https://www.afd.fr/fr/ressources/plan-daction-migrations-internationales-et-developpement-2018-2022>